

Personnel infirmier d'intervention rapide (PIIR)

Le programme de personnel infirmier d'intervention rapide (PIIR) des Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Nord-Est consiste en une équipe d'infirmières et infirmiers autorisés qui travaillent auprès des patients et de leurs familles pour assurer une transition réussie de l'hôpital à la maison. Le PIIR vous appuiera et vous aidera à réduire les risques d'admission/de réadmission à l'hôpital et les visites évitables aux services des urgences et de soins primaires.



QUE FAISONS-NOUS?

Le personnel infirmier d'intervention rapide :

- Effectue une évaluation de la tête aux pieds, y compris la mesure de vos signes vitaux, et fait part de toute préoccupation à votre fournisseur de soins primaires;
- Veille à ce que vous ayez un rendez-vous de suivi prévu avec votre fournisseur de soins primaires et que vous soyez en mesure de vous présenter à ce rendez-vous ainsi qu'à tout autre test ou analyse de sang prévu.
- Vous aide à mieux comprendre vos médicaments et veille à ce que vous preniez les bons médicaments au bon moment. Nous dresserons une liste détaillée de vos médicaments et en transmettrons une copie à votre pharmacien, à votre fournisseur de soins primaires et à vous-même.
- Travaille avec vous et votre famille pour comprendre votre plan de soins, les traitements, la manière de gérer les symptômes et quand/à qui demander de l'aide.
- Nous travaillerons en étroite collaboration avec le coordonnateur de soins des Services de soutien à domicile et en milieu communautaire Nord-Est et vous aiderons à entrer en contact avec lui si vous avez des questions ou des préoccupations concernant votre plan de services de soins à domicile.



QUI EST ADMISSIBLE?

Si vous avez été hospitalisé à plusieurs reprises ou si vous vous êtes rendu au service des urgences et que vous avez reçu un diagnostic d'une ou de plusieurs des affections suivantes, vous pouvez être admissible au programme de PIIR :

- Insuffisance cardiaque, maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)
- Asthme, pneumonie
- Démence
- Diabète
- Maladies cardiaques, infarctus du myocarde
- Hypertension, accident vasculaire cérébral
- Santé fragile – chez les personnes âgées
- Patients pédiatriques médicalement fragiles/aux besoins complexes



NOUS VOULONS VOUS AIDER À RESTER EN BONNE SANTÉ PLUS LONGTEMPS!

Nous offrons de l'éducation et de la documentation sur l'autogestion des maladies chroniques et pouvons vous diriger vers des cliniques et des programmes d'éducation communautaires.

Conseils pour éviter les erreurs de médicaments :

- Connaissez le nom de chacun de vos médicaments et sachez à quoi ils servent.
- Prenez toujours vos médicaments conformément aux indications.
- Gardez à portée de main une liste à jour de vos médicaments.
- Passez régulièrement en revue vos médicaments avec votre médecin ou votre fournisseur de soins de santé.
- Renseignez-vous auprès de votre pharmacien ou de votre médecin sur les effets secondaires possibles et les interactions de vos médicaments.
- Rapportez chez votre pharmacien les médicaments inutilisés ou périmés.
- Souvenez-vous que les médicaments comprennent les médicaments en vente libre et les remèdes à base de plantes.
- Renseignez-vous auprès de votre pharmacien sur les piluliers ou les emballages-coques et établissez un système pour vous assurer de prendre le bon médicament et la bonne dose au bon moment.

Votre infirmière/infirmier d'intervention rapide est :

Tél. : _____

Poste : _____

Adjoint(e) d'équipe : _____

Poste : _____



Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le programme de personnel infirmier d'intervention rapide au :

310-2222* ou 1 800 533-2222

*aucun indicatif régional n'est requis.

Si votre état de santé s'aggrave et que vous êtes en situation d'urgence, faites le 911 ou rendez-vous au service des urgences de l'hôpital le plus près de chez vous.